

TELETHON 2004

Belle réussite pour les associations portmortaises et le stand de tir qui ont permis de collecter près de 2.800 €!!

Lire PAGE 2



**Tournoi de tarot
27 novembre 2004**

**Le portmortais Nicolas CATHERINE ,
vainqueur pour la seconde fois
du tournoi de tarot organisé par l'ALPM !**

Lire PAGE 3

Jump'Eure 2005 Haras SeaBird

**Après le succès de l'édition 2004,
Hervé GODIGNON annonce
un "Jump'Eure 2005"
à vocation internationale.**

Lire PAGES 4-5

Éditorial par GUILLEMETTE ALQUIER, maire de Port-Mort

L'année 2004 se termine, elle a été marquée entre autre par le transfert de la mairie dans les locaux de l'ancien presbytère. Ceci structure différemment le centre de notre village.

L'annexe postale a fait partie de la "charrette" des fermetures décidées unilatéralement au niveau national par La Poste. Nous en pâtissons comme d'autres communes. Son transfert au café en atténue l'impact et le conseil municipal remercie Madame LE BIGOT d'avoir relevé le défi.

Cette année le premier concours de saut d'obstacle organisé par Monsieur GODIGNON a amené un large public, malgré un temps plus que maussade, et a permis de faire connaître le nom du village.

L'année 2005 s'ouvre d'ailleurs dans la perspective d'un nouveau concours plus grand encore, puisqu'il sera international. C'est un événement important pour Port-Mort et la Haute-Normandie. En effet, ce sera le seul concours de ce niveau dans notre Région.

Le déménagement de la mairie permettra à la bibliothèque associative d'emménager dans les locaux de l'ancienne mairie dans le courant du premier semestre. Les travaux commencent en janvier. Ils permettront à cette section de l'ALPM de se développer encore et d'attirer ainsi des lecteurs supplémentaires.

Les flux de circulation à l'intérieur du village vont donc se trouver modifiés, compte tenu des déménagements successifs de la mairie et de la bibliothèque. Nous en profitons pour lancer une étude de sécurité. Espérons qu'elle nous permettra de trouver des solutions réalistes aux problèmes posés par les excès de vitesse des automobilistes traversant notre commune.

Port-Mort évolue, comme vous pouvez le constater, mais il doit garder son authenticité. De la même façon, le monde qui nous entoure change et il nous faut savoir garder pour nos enfants les traditions et la magie des fêtes de fin d'année.

Je vous souhaite donc à tous, très sincèrement, de très bonnes fêtes, avec tous mes vœux de bonheur et de réussite pour la nouvelle année.

Dates à retenir...

VŒUX DE LA MAIRIE

La mairie convie les habitants de Port-Mort,

le samedi 8 janvier 2005, à 18h

à la Maison de Village,

pour les traditionnels vœux du conseil municipal.

REPAS DES ANCIENS

Les "anciens" de Port-Mort sont conviés

le dimanche 20 mars 2005, à 12h

à la Maison de Village,

au traditionnel repas annuel offert par la mairie.

Sommaire

■ Vie communale	
□ TELETHON	2
□ ALPM : Grand tournoi de tarot	3
□ Jump'Eure 2005	4-5
□ ADSL à Port-Mort en 2005	5
□ Point Poste : Premier point	5
□ Anciens Combattants & Sympathisants	6
□ Comité des fêtes : Assemblée générale 2005	6
■ Histoire	
□ Votre quartier d'antan	7
■ Municipalité	
□ Départ en retraite de Mme ARGENTIN	8
□ Bibliothèque	8
□ Compte-rendu du Conseil municipal du 09/12/2004	8-9-10
■ Solutions jeux	10
■ Mots fléchés & croisés	11
■ À votre service	12

TELETHON 2004

■ **Message de Danièle LANTOINE
au nom des associations de Port-Mort
ayant participé au TELETHON 2004**

"Sous un ciel voilé, mais dans la bonne humeur générale, s'est déroulé le TELETHON 2004 de notre commune.

Nous tenons à remercier particulièrement, la boucherie LUCET, la boulangerie HORATH, l'Auberge des Pêcheurs, la Mairie de Port-Mort, la pharmacie PASCAL de Courcelles-sur-Seine, la Jardinerie d'Aubevoye, les supermarchés CHAMPION et INTERMARCHÉ d'Aubevoye, la société ALEXANDRE de Port-Mort, l'Auberge de Notre-Dame-de-l'Isle, la Société C.E.D. de Paris, ainsi que tous les bénévoles



voles qui se sont investis dans la confection de différents plats, desserts, crêpes, et les nombreuses personnes qui ont généreusement participé aux lâchers de ballons, à la tombola, au chamboule tout, pétanque, tir, autres jeux et dons divers.

Ces deux journées ont permis de récolter la somme de 2.750,83 €, soit un beau record par rapport à l'année 2002.

Encore merci d'avoir participé à cette noble cause, qui, comme nous l'espérons, apportera un soutien moral et physique à tous ceux atteints par cette maladie."

■ **Message du responsable de l'organisation du TELETHON 2004 de Port-Mort (adressé à la presse locale)**

"Les associations de Port-Mort ont été efficaces !!

Le CSA Tir de Port-Mort entouré de l'Association des Anciens Combattants et Sympathisants, du Comité des Fêtes et de l'Association des Loisirs de Port-Mort, ont démontré qu'une bonne organisation et une convivialité sans failles, étaient un moyen privilégié pour assurer l'efficacité et le succès d'une manifestation.

La bonne collaboration de ces associations, pourtant à première vue très différentes, a permis d'être à la hauteur de l'enjeu du TELETHON et d'apporter une contribution non négligeable à ce qui ressemble de plus en plus à un "14 juillet en hiver".

C'est en effet 2.750,83 € qui ont été collectés sur les sites de Port-Mort et du stand de tir sans compter la contribution de la mairie qui devrait arrondir substantiellement le résultat financier reversé en totalité à l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

Les responsables étaient, bien entendu, satisfaits de leurs prestations d'autant plus que les différentes manifestations ont fait des heureux parmi les participants. La tombola, par exemple, a permis :

- ▶ à M. MULLOIS de Villiers-sur-le-Roule de gagner un caddie d'une valeur de 80 €
- ▶ à Mme DERVAL de Bouafles de gagner un lecteur DVD et deux repas à l'Auberge de l'Isle,
- ▶ à Mme DALLET de Port-Mort de gagner une cafetière électrique.

Le panier garni, offert par la boucherie charcuterie Lucet à été gagné par M.A. ROY tous deux de Port-Mort tandis que les jeux de fléchettes et de boules permettaient à MM. FERNANDES, DE AMELDA et RÉAUBOURG, ce dernier d'Hennezis, de se partager les quatre repas (valeur 160 €), offerts par l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort.

Le concours de tir a été remporté par M. DANA suivi de Mme TOUZE.

Encore une fois, bravo aux bénévoles qui ont su mettre leur savoir faire et leurs différences au service d'une grande cause nationale."

Le petit déjeuner, la vente de ballons, le jeu de boules, les fléchettes, et la pêche pour les enfants ont attiré beaucoup de gens à la bibliothèque samedi matin, et tout le week-end au stand de tir.

La vente des tickets de tombola a rapporté beaucoup d'argent pour les enfants, et les grands gagnants sont M. MULLOIS, Mme DALLET, Mme DERVAL et M. MARTINOVITCH.

L'ALPM est très heureuse que les adhérents du tarot aient été gâtés (gros lot pour Dominique MULLOIS, et de nombreux lots de consolation pour d'autres), juste retour des choses pour leur générosité.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps, de leur argent, et de leur bonne humeur afin que ce week-end soit joyeux et fructueux.

Encore merci pour les enfants !

■ ALPM





Grand tournoi de tarot

Comme chaque année depuis 1999, le dernier samedi de novembre est attendu avec impatience par de nombreux amateurs de tarot de la contrée, mais également par quelques passionnés qui n'hésitent pas à parcourir une centaine de kilomètres, à l'instar de ces trois mordus de tarot, venus de la région de Chartres.

Dès 21 heures, ce sont 96 personnes qui se sont rassemblées dans la bonne humeur, à la salle du village, autour de 24 tables pour disputer 25 parties et rencontrer 15 adversaires ou partenaires différents au cours de la soirée et de la matinée car ce n'est qu'à 3 heures 30 que le logiciel informatique divulguait les résultats.

De même qu'en 1999, félicitations à Nicolas CATHERINE qui renouvelait l'exploit de décrocher le 1^{er} prix du tournoi avec un total de 1.688 points, récompensé par la traditionnelle coupe du vainqueur ainsi qu'une somme de 150 €. Il était suivi de près par Thomas PATIN de Vernon avec 1.614 points, remportant un lecteur DVD + 24 films DVD. Le 3^e prix était décerné à François DU-MOULIN de Vernon avec 1.274 points, remportant un four à micro-ondes.

Cette année encore, l'ALPM n'a pas démerité puisque Luc ONILLON de Vernon adhérent de l'ALPM tarot finissait à la 4^e place avec 1268 points, emportant un téléphone portable avec kit mains libres et sacoche cuir.



Remise de la coupe à Nicolas CATHERINE, gagnant du concours, par Nadège DANA, présidente de l'ALPM.



Monique MARTINOVITCH, 1^{ère} dame.

Un point d'honneur également à la 1^{ère} dame du tournoi, encore une adhérente de l'ALPM tarot, Monique MARTINOVITCH de Port-Mort, qui remportait la 6^e place au classement général avec 1.204 points et le 1^{er} prix féminin, devançant 30 joueuses rivales qui faisaient preuve d'enthousiasme puisqu'une prime supplémentaire de 50 € récompensait la 1^{ère} dame. Bravo donc à Monique qui emportait une coupe + une prime de 50 €+ un poste combiné radio CD.

Comme à l'accoutumée un lot était distribué à chaque participant.

Un tirage au sort était proposé en marge du tournoi pour agrémenter la soirée où pour la somme de 1 € chacun pouvait tenter sa chance pour gagner l'un des 3 délicieux paniers garnis concoctés par l'ALPM. Ce jeu obtenait un vif succès et le tirage au sort récompensait :

- 1^{er} - Jacky DUHAMEL de Rosny sur Seine - 22^e au classement général.
- 2^e - Gilles FERRY de Giverny - 19^e au classement général.
- 3^e - André CORTOIS de Vernon - 6^e au classement général.

À l'occasion de cette insertion nous voudrions remercier les donateurs et sympathisants ci-après qui nous ont aidé à maintenir l'essor de notre tournoi de tarot il s'agit de : ALLAND & ROBERT (Port-Mort), ADIA Intérim (Vernon), l'Auberge des Pêcheurs (Port-Mort), l'apiculteur BRUMO (Tosny), le Café de la Mairie (Aubevoye), Alain CLERFEUILLE (Port-Mort), INTERMARCHÉ (Aubevoye), JOUÉCLUB (Vernon), la boucherie LUCET (Port-Mort), le garage LMA (Aubevoye), MA BRIOCHE (Vernon), MARNIER LAPOSTOLE (Aubevoye), MONSIEUR BRICOLAGE (Les Andelys), MONOPRIX (Vernon), OUEST TELECOM (Évreux), ROWENTA (Vernon), ainsi que Mme Laure DAEL conseiller général du canton des Andelys.

Un grand merci aussi à l'hebdomadaire L'IMPARTIAL qui annonce régulièrement chaque année notre tournoi et nous accorde toujours un encart avec photos (édition du 01/12/2004). Sans oublier, les hebdomadaires LE DÉMOCRATE, et LA DÉPÊCHE DE LOUVIERS, le quotidien PARIS-NORMANDIE et les radios ESPACE et CRISTAL FM.



Dans l'attente de notre prochain tournoi, nous vous invitons à nous rejoindre **chaque jeudi à partir de 20 heures** à la Maison de Village où dans une ambiance conviviale vous pourrez **vous initier ou vous perfectionner au tarot**, la cotisation annuelle est de 17 € vous donnant accès à l'ensemble des activités ALPM, ainsi qu'une remise de 5 € sur chaque tournoi de tarot organisé par l'ALPM.

Le **prochain tournoi** aura lieu le **samedi 19 février 2005** à la Maison de Village. Inscriptions sur place 12 € à partir de 19 h 30, début du tournoi à 21 h précises.

■ ALAIN FERRY



Le pari international d'Hervé GODIGNON

Le célèbre cavalier présente pour nous le prochain "Jump'Eure"

Tout en confirmant le plein succès rencontré l'an dernier par la première édition de son Concours de Saut d'Obstacle, l'organisateur de cette manifestation équestre particulière confirme qu'il veut faire beaucoup mieux encore pour 2005 : en prenant une dimension internationale, le

concours de Port-Mort devrait tout simplement devenir un des grands rendez-vous mondiaux de l'équitation.

- Le Journal de Port-Mort : Quel bilan tirez vous de cette première édition de "Jump'Eure" ?

- Hervé Godignon : J'en tire un bilan extrêmement positif, qui a dépassé mes prévisions les plus optimistes. Nous avons véritablement "cartonné", à tous les niveaux : d'abord, avec, selon nos estimations, de l'ordre de 10.000 visiteurs accueillis en quatre jours, dont une très grande affluence le dimanche lors de la dernière grande épreuve, malgré un temps plus que maussade ; ensuite, avec la participation de plus de 200 cavaliers de tous niveaux et venant de toute la France, qui ont amené 300 chevaux concourir ; enfin, avec des sponsors qui ont largement répondu présent, et tous mis au pot pour que soit tenu le budget de 300 000 euros investi dans ce concours. Croyez moi, aligner ces chiffres comme bilan d'un premier essai, cela fait plaisir.

Ce qui me fait plaisir, également, c'est de tirer un coup de chapeau à Port-Mort, à sa Mairie et à ses habitants dont j'ai pu sentir la très forte adhésion. Qu'ils en soient tous remerciés. Et qu'ils sachent qu'ils ont ainsi contribué à la renommée de la ville : dès sa première année d'existence, en effet, "Jump'Eure" a été classé en troisième position dans la catégorie des concours de saut d'obstacle nationaux, juste derrière ceux, prestigieux, de Franconville et de Chantilly. Nous avons été classés ex aequo avec Béthune, c'est-à-dire avec un concours qui existe depuis une cinquantaine d'années. Dès à présent, Port-Mort peut ainsi se flatter d'être devenu un nom important pour l'équitation française.

- Et vous n'entendez pas en rester là. Parlez nous des principales innovations que vous allez apporter à la version 2005 ?

- Le succès de la première édition me conforte dans l'idée qu'il faut désormais proposer des concours organisés par des cavaliers, des concours plus exigeants en terme de défi, d'efficacité et aussi de plaisir pour ceux qui y participent.

La principale innovation de "Jump'Eure 2005" sera donc de prendre une dimension internationale. Trois épreuves de ce type y seront organisées. L'une, mixte, d'une étoile. La deuxième, d'une étoile également, sera réservée aux femmes, ce qui constitue une autre innovation. La troisième, enfin, sera un "CSI" de niveau trois étoiles, c'est-à-dire une compétition de très haut niveau. Je ne

peux pas encore citer de nom, mais cela nous permet d'espérer une très belle participation, notamment de la part du Brésil et de la Grande-Bretagne comme le laissent penser les marques d'intérêt qui se manifestent dès à présent.

Une autre innovation de "Jump'Eure 2005" sera que la présence des plus grands cavaliers internationaux n'empêchera pas les autres de venir concourir. Nous prévoyons autant d'épreuves que l'an dernier, dans un esprit d'ouverture très large puisque les catégories B, C et D auront les leurs.

Au total, nous attendons de l'ordre de 50 cavaliers par épreuve internationale, dont à chaque fois environ 35% de cavaliers français, et de deux à trois pour chacun des pays participants, qui devraient être au nombre d'une vingtaine. Pour les épreuves nationales, au moins 200 autres cavaliers devraient venir. Vous voyez qu'au total, cela fera beaucoup de beau monde, et beaucoup de spectacle pour les amateurs de concours de saut d'obstacle.

Tout ceci permet de comprendre que l'innovation sera également présente au niveau du "village", c'est-à-dire de tout l'environnement des épreuves elles mêmes : "Jump'Eure 2005" comptera bien davantage d'exposants qu'en 2004, dont certains n'auront pas de rapport avec l'équitation, tels des artistes ou des antiquaires dont la présence permettra d'élargir les pôles d'intérêts mis à disposition des visiteurs. Dans le même ordre d'idée, j'ai également prévu d'inviter quelques grands noms du monde du spectacle connus pour leur amour du cheval.



Enfin, je pense organiser au moins une ou deux soirées de fête, qui seront un peu les "troisièmes mi-temps" des épreuves.

Mais je voudrais souligner un point important : malgré ce changement de dimension, "Jump'Eure" restera un spectacle gratuit pour le public. Seule la restauration sera payante. Même lors des fêtes que nous prévoyons, tous ceux qui voudront venir danser seront les bienvenus, qu'on se le dise...

- De nombreux cavaliers estiment que les épreuves proposées dans le cadre de "Jump'Eure" présentent un caractère particulier, voire même unique en France. Expliquez nous pourquoi ?

- Il y a d'abord cette volonté affirmée de mélanger les catégories de cavaliers. C'est quelque chose qui se pratique couramment



Benjamin BARBOT sur *Fun du Quesnoy*, vainqueur du prix de Port-Mort lors du "Jump'Eure 2004".



en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, notamment, mais dont on a pas l'habitude en France. J'aime ce principe de brassage, que les cavaliers amateurs viennent côtoyer ceux de dimension internationale. Se retrouver en culotte blanche de concours à côté de Rodrigo Pessoa, cela ne peut que faire plaisir. Et donc au final, donner encore plus de sel à une grande manifestation équestre.

Ensuite, le site même de Port-Mort permet d'organiser les épreuves sur de très grandes pistes en herbe et pas totalement plates, suivant un principe dont on a pas trop l'habitude en France. Là encore, je suis persuadé que cela ne peut que plaire aux cavaliers : ils retrouvent ainsi l'esprit de grands prix étrangers mythiques, comme ceux de Hickstead en Grande-Bretagne, ou d'Aix-la-Chapelle en Allemagne, par exemple.

Enfin, il y a le cadre offert par Port-Mort, avec le bord de la Seine et la particularité de sa lumière, celle qui impressionnait Monet à quelques kilomètres d'ici seulement. Mais ce n'est pas à moi, propriétaire des lieux, de parler de leur beauté.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PAUL CROIZÉ



ADSL à Port-Mort en 2005

Comme beaucoup d'entre nous, vous guettez l'horizon de l'ADSL. Pour quand l'arrivée dans notre village ?

Certain d'entre vous ont peut-être reçu de la part de *Wanadoo* un mailing vous annonçant l'arrivée de l'ADSL sur Port-Mort pour le 18 mars 2005. Après prise de renseignements auprès de *France Télécom*, la responsable confirme **leur intention d'équiper le répartiteur de Port-Mort en ADSL dans le premier trimestre 2005**, sans toutefois être affirmative sur la date du 18 mars.

De son côté le Conseil Général maintient le calendrier **d'équipement échelonné du département de l'Eure durant le premier semestre 2005**. Les travaux d'infrastructure "autoroutière" sont terminés. La phase actuelle est le choix du délégataire de service publique qui exploitera le réseau. Suivant l'attributaire choisi, et si *France Télécom* équipe de son côté le répartiteur de Port-Mort, nous aurons peut-être la chance d'être dégroupé(*) durant le premier semestre 2005 et de bénéficier de services comme la télévision en ligne et autres...

Le délégataire sera connu à la fin du mois de février 2005, il fournira à cette date son calendrier d'équipement du département, la fin des installations étant demandée pour le mois de juin 2005. Nous serons donc lors de prochaine parution du JPM, fin mars, en mesure de vous informer de ce calendrier.

Quant à l'offre de pré-réservation de *Wanadoo* à travers son mailing, libre à chacun de faire son choix, y souscrire ou *wait and see* : attendre l'arrivée effective de l'ADSL et d'autres fournisseurs d'accès éventuels.

(*) Le **dégroupage** consiste à permettre à un opérateur alternatif de louer à *France Télécom* la ligne téléphonique de l'abonné. Le dégroupage partiel lui permet seulement d'offrir l'ADSL et son client est obligé de conserver son abonnement de téléphonie fixe à *France Télécom*. En revanche, le dégroupage total offre à l'opérateur alternatif la possibilité de délivrer à son client des services de téléphonie et d'ADSL, ainsi que l'abonnement téléphonique. Voir le site très complet de l'ART pour plus d'informations, <http://www.art.telecom.fr>.

■ CHRISTIAN LORDI



Point Poste

Premier point...

Depuis le 3 novembre dernier, le Café de la Mairie, assure le service de Point Poste pour les communes de Port-Mort et de Notre-Dame-de-l'Isle.

Nous revenons ici avec Christine LE BIGOT sur les premières semaines d'activité de ce service et présentons les nouvelles prestations proposées :

- **Le Journal de Port-Mort : Alors ces premières semaines ?**

- C.LE BIGOT : Dans l'ensemble, les choses se passent bien, et beaucoup de personnes apprécient tout particulièrement la possibilité de retirer leurs colis ou recommandés en fin de journée ou le week-end, malgré quelques petits "ratés" au démarrage du service.

- **Quels sont les problèmes principaux auxquels vous avez été confrontée ?**

- Tout d'abord, l'impossibilité de peser les lettres afin de les affranchir conformément. Ensuite, l'imposition du format de recommandé avec AR uniquement, à la fois peu pratique, et beaucoup plus onéreux qu'un envoi recommandé traditionnel.

- **Et en ce qui concerne les retraits d'argent ?**

- Aucun problème, les habitants ont bien compris, le principe, et *la Poste* joue le jeu en m'octroyant des facilités de caisse du jour au lendemain.

Les problèmes évoqués ci-dessus ont fait l'objet d'une réaction immédiate de la part de la municipalité auprès de la Direction de *La Poste* et de notre député.

Suite à cette action, également menée par de nombreuses autres communes au niveau national, *La Poste* a consenti les aménagements suivants :

- Une **balance** officielle de *La Poste* a été mise à disposition de notre Point Poste pour **permettre de peser** les lettres UNIFORMEMENT. Par contre, l'envoi des colis reste soumis aux règles précédentes : emballages prépayés uniquement. En effet l'affranchissement des colis est soumis à une taxation particulière qui n'est pas gérée par le matériel mis à disposition.

- En ce qui concerne l'envoi de **recommandés**, le service est désormais disponible comme dans un bureau de Poste, à savoir, **avec** ou **sans** AR, en utilisant les bordereaux habituels, et au tarif standard. Le Point-Poste, grâce à sa nouvelle balance, pourra affranchir votre envoi conformément. Pour information, il vous en coûtera pour un pli de moins de 20 grammes, en taux de recommandation R1 :

- 3,00 € en recommandé simple,
- 4,30 € en recommandé avec AR.

Dernier point : **Retrait des recommandés** : Pour un avis de passage déposé du lundi au jeudi, vous pourrez récupérer, votre recommandé dès le lendemain au Point-Poste. Dans le cas d'un avis reçu le vendredi, il vous faudra attendre le lundi matin...

■ PROPOS RECUEILLIS PAR A.CLERFEUILLE



Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants

Outre notre participation au TELETHON, nous avons eu depuis septembre 2004, une assemblée générale, un repas amical et notre traditionnelle cérémonie du 11 novembre.

■ Assemblée générale du 15 octobre 2004

Après l'accueil par le président, un bilan de l'année 2004 a été réalisé par le secrétaire Pierre CONFLAND. Notre activité 2004 jusqu'au 15 octobre a été riche en événements : galette des rois en janvier, buffet campagnard en mars, loto en avril, cérémonie du 8 mai, séance de tir gratuite au stand de tir de Port-Mort, barbecue et enfin participation à la foire à tout de Port-Mort.

La trésorière Nicole CONFLAND a ensuite présenté un rapport financier qui présente un solde positif satisfaisant. Ces rapports

ont été adoptés à l'unanimité des présents. Une modification des statuts a ensuite été discutée en assemblée, puis acceptée par tous. Conformément aux statuts, un nouveau bureau a été élu par l'assemblée avec deux nouveaux membres sympathisants, Danièle LANTOINE et Lionel LAJEUNESSE et un départ, André ROY. Pour le reste, la constitution du bureau demeure inchangée. Cette assemblée générale s'est terminée par le verre de l'amitié.

■ Repas Amical dans la Maison de Village le 23 octobre 2004

Nous étions 65 personnes, pour déguster un excellent couscous préparé comme il se doit par l'Auberge des Pêcheurs de Port-Mort. Aux dires de tous, cette journée a été fort agréable, et le couscous excellent.

■ Cérémonie du 11 Novembre

Cette année aussi, nous avons eu l'immense plaisir d'écouter de très jeunes enfants de l'école primaire, chanter La Marseillaise devant le monument aux morts avec leur directrice Mme DERVAL.

Nous attachons une grande importance à la participation des jeunes à ces cérémonies commémoratives, en particulier celle relative à l'armistice du 11 novembre 1918 qui mit fin à la grande guerre, particulièrement atroce. C'est un espoir que ces jeunes maintiennent le souvenir de ces événements tragiques et restent vigilants pour ne pas être condamnés à vivre des drames comparables. Rappelons qu'à l'issue de ce conflit, la France déplore 1.500.000 morts, 3 millions d'invalides et des centaines de milliers de veuves et d'orphelins, il s'agit donc d'un drame épouvantable, qu'il ne faut pas oublier et que nous ne devons jamais revivre.

Après le TELETHON des 4 et 5 décembre, nous terminons nos activités pour l'année 2004 dans la Maison de Village le 12 décembre par la dégustation dans la bonne humeur, d'une excellente choucroute préparée par la boucherie-charcuterie LUCET, et d'une délicieuse tarte aux mirabelles de la boulangerie HORATH de Port-Mort.

Bientôt ce sera Noël, puis la nouvelle année 2005 où deux journées importantes sont déjà prévues :

- ▶ Le samedi 15 janvier 2005 pour la galette des rois et une nouvelle assemblée générale,
- ▶ Le samedi 02 avril 2005 pour notre buffet campagnard.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

■ MICHEL MARTINOVITCH



Comité des fêtes : Assemblée générale

À l'heure de la médiatisation à outrance, où les relations de personnes sont de plus en plus remplacées par les écrans d'ordinateur ou de télévision, le comité des fêtes s'est fixé pour but de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants de Port-Mort.

Pour former un comité, il faut des bénévoles qui apportent leurs idées, et leurs bras, afin que chaque manifestation organisée ne soit que réussite.

Le vendredi 21 janvier 2005 se déroulera à la Maison de Village, l'assemblée générale, avec la constitution du bureau pour l'année 2005, et la présentation du bilan moral et financier de l'exercice 2004.

**Alors, Pormortaises, Pormortais
bénévoles au comité, pourquoi pas vous ?!**

Joyeuses fêtes et bonne année 2005 !!

■ LE BUREAU

Votre quartier d'antan



Avec l'aide du vieux cadastre de la seigneurie de *Pormort*, datant aux alentours des années 1700, nous publierons régulièrement une partie de celui-ci quartier par quartier. Certain d'entre vous pourront peut-être y reconnaître leur maison.

Nous commençons par la rue Pointe-Mulle et la rue du Port.

■ **Ce qui a changé :**

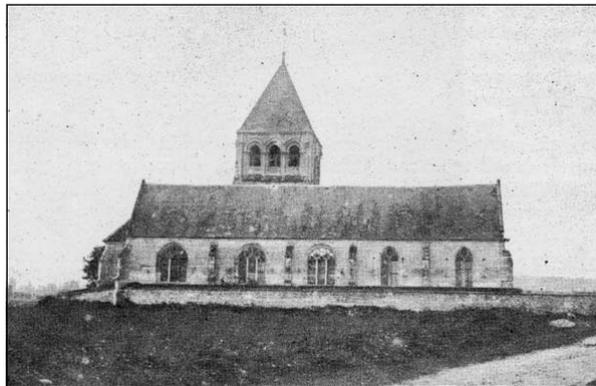
La ruelle Pointemulle est devenue la rue Pointe-Mulle, la rue du Montier a pris le nom de rue du Port et la rue de *Pormort* à Vernon s'appelle maintenant la Grande Rue.

■ **Ce qui a disparu :**

L'église située dans le cimetière, elle fut vendue aux enchères en 1875, adjugée pour un montant représentant le salaire annuel de l'employé de la voirie municipale de l'époque. Cette vente provoqua des protestations et même une pétition de la part d'une partie de villageois Port-Mortais.

Du vicariat situé rue du port face au cimetière, il ne reste que des ruines.

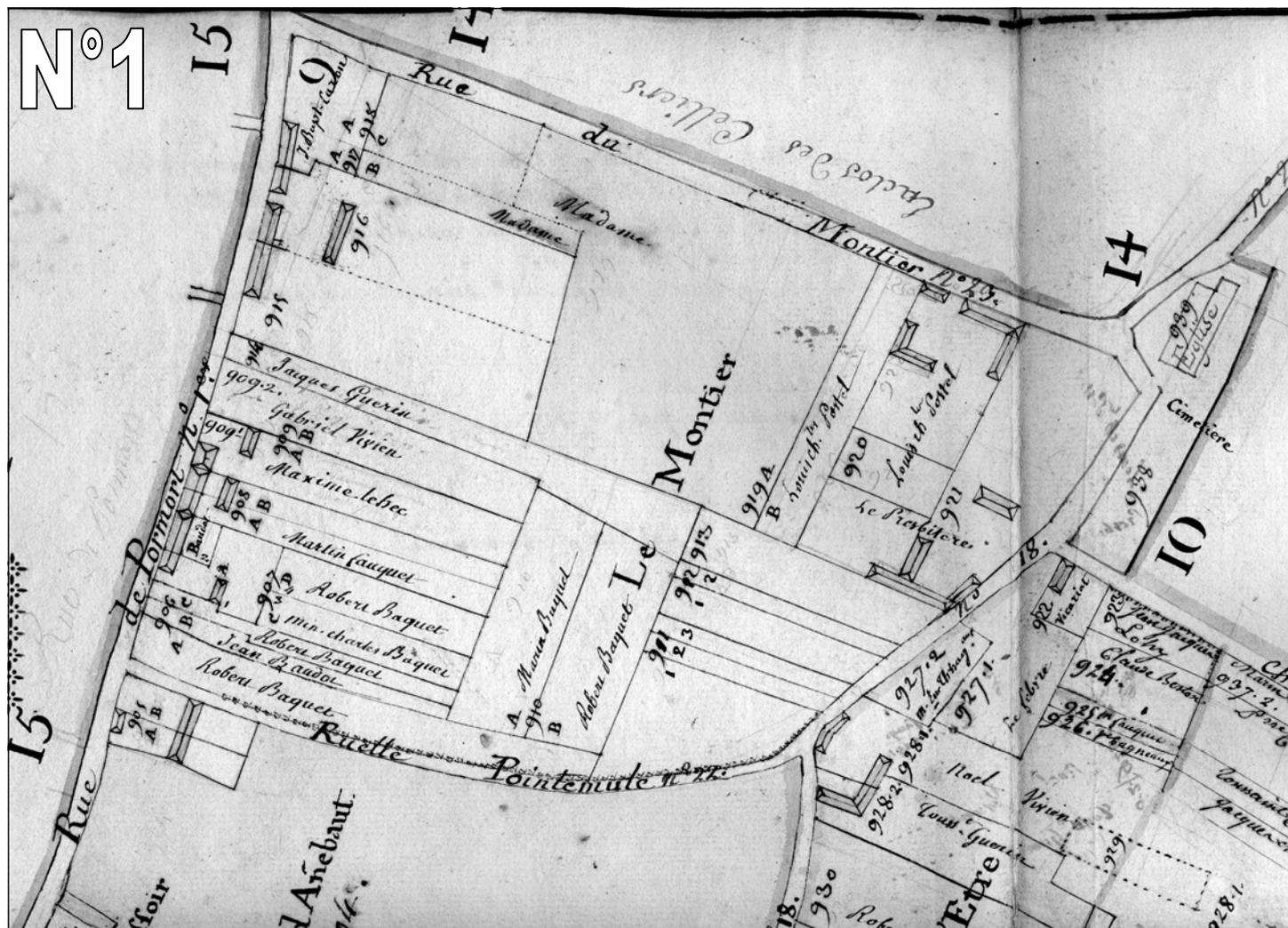
Sur le plan nous pouvons voir des constructions à l'intersection de la sente des vieilles et de la rue Pointe Mule, qui ont maintenant disparues. Elles appartenaient, à l'époque, à Thomas GUERIN et Noël VIVIEN.



Dans ce qui est encore présent, l'ancien presbytère, confisqué au profit de la commune à la révolution, il fut offert par l'empereur Napoléon Bonaparte à un général d'empire pour bons et loyaux services. Il reprit à nouveau son rôle de presbytère un peu plus tard par le don de celui-ci fait par Mme De HAUTERRE. Il servit à la même époque d'école communale. Par la suite, Port-Mort s'étant doté d'une école communale à côté de la place de la maison de village, le presbytère retomba dans le domaine privé.

D'autre reconnaitrons peut-être des maisons le long de la Grande Rue, permettant ainsi de compléter leur histoire.

■ CHRISTIAN LORDI





C'est où SOUSSE ?

Si vous voulez le savoir, demandez à Michèle, elle s'envolera prochainement pour cette destination avec Henri.

Ce voyage, les membres du conseil municipal, la municipalité, les instituteurs, ses collègues, les parents et les enfants lui ont offert en ce vendredi 17 décembre 2004 à l'occasion de

son départ en retraite. L'émotion était très forte, lorsque Michèle, après avoir développé un cadeau quelque peu bizarre, a reçu des mains de Mme le Maire une enveloppe qui disait : "Bon pour un séjour en Tunisie pour 2 personnes". Quelques larmes, puis très vite l'ambiance revenait au beau fixe.

Pourquoi ce voyage ?... Voici 14 ans que Michèle "opérait" dans la cuisine de la cantine avec son savoir faire et sa conscience professionnelle. En ce jour où elle exerçait pour la dernière fois, tous ont voulu lui dire **merci**.

À Michèle, à Henri nous souhaitons une longue et heureuse retraite, un très beau voyage. Nous sommes sûrs qu'à leur retour, ils donneront des précisions sur Sousse (C'est où Sousse ?).

À toi Michèle, encore merci, et n'oublie pas que la mairie, tes collègues, tes amis espèrent te voir à la cantine en tant qu'invitée. Tu le mérites bien.

■ ANNIE DEVOUGE

PS : Un grand merci à notre traiteur M. LEROY pour sa participation au pot d'au revoir.



Comme vous pouvez le lire dans le compte rendu du Conseil Municipal, celui-ci a autorisé l'exécution des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie pour y installer la bibliothèque.

Pour favoriser l'accès des enfants de l'école à celle-ci et limiter les actes de vandalisme dans l'escalier qui mène à la salle de réunion située au premier étage, la commission des travaux a décidé de fermer le hall d'accès.

Une ouverture donnant sur la cour de l'école et une seconde sur le parking, celle-ci permettra l'entrée à la garderie ainsi qu'à l'accès handicapé pour la bibliothèque. Pour cet accès une rampe sera aménagée et les pelouses reprises en niveaux pour noyer ce passage dans l'environnement.

La bibliothèque conservera néanmoins la porte d'accès principal de l'ancienne mairie.

Les travaux de gros œuvre maçonnerie, électricité et fermetures débiteront de 10 janvier 2005 et devraient se terminer à la fin février. L'accès handicapé devant être réalisé du 6 au 20 février durant les vacances scolaires pour ne pas perturber le fonctionnement de la garderie.

Restera ensuite les travaux de finition de peinture et aménagement de la bibliothèque par les intéressés.

Mais je ne doute pas qu'ils attendent ce moment de pieds fermes !

■ CHRISTIAN LORDI

Compte-rendu du Conseil Municipal



• en date du 9 décembre 2004

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,
Jean-Pierre LECOQ,

François LEHALLEUR,
Pierre LEMERCIER,
Christian LORDI,
Charles PORRONE,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE.

Absents

Évelyne LAINE, pouvoir donné à Mme ALQUIER.

Secrétaire de séance

Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Approbation du compte-rendu de la séance en date du 13 octobre 2004

Aucune observation n'étant apportée, le procès verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

■ Subvention pour le Téléthon

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 150 € à l'occasion de l'organisation du *Téléthon* qui a eu lieu ces 4 et 5 décembre. Il prélève la somme de 150 € sur le compte 61522 (entretien de bâtiment) pour la porter au compte 6574 (subvention).

■ Achat de panneaux (signalisation gibier & priorité)

□ Signalisation de gibier

Plusieurs accidents se sont récemment produits en raison de la fréquence du gros gibier qui traverse les routes. Mme ALQUIER porte à la connaissance du conseil municipal qu'il serait opportun de mettre des panneaux de signalisation pour rappeler la prudence.

Au niveau des voies départementales (Port-Mort / Courcelles, Port-Mort / Bouafles), un courrier a été envoyé à la D.D.E. – Subdivision des Andelys.

Pour ce qui concerne les voies communales, la mise en place de ces panneaux est à charge de la commune. Une signalisation est prévue Route de Cléry, route de la Table et Côte du Thuit. Le Conseil Municipal en donne son accord, à l'exception de Mr LEHALLEUR ; la présence de gibier lui paraît évidente sur les routes à proximité des bois.

□ Rue de la Mi-Voie

Un rétrécissement de chaussée existe rue de la Mi-Voie, à un endroit où des pignons de maison longent la chaussée.

Lors du croisement de deux véhicules, dont un de fort encombrement, le pignon d'une des maisons a été arraché.

Mme ALQUIER fait part des conclusions de la commission de sécurité qui propose des panneaux de circulation alternée. Plusieurs conseillers pensent que ces panneaux ne seront pas respectés. D'autres solutions vont être mises à l'étude lors de la prochaine commission.

■ Réaménagement des horaires du personnel de l'école

L'effectif des enfants scolarisés en maternelle est en hausse. Des heures complémentaires d'ATSEM sont nécessaires (8 heures complémentaires demandées par l'équipe enseignante), et suite



• en date du 9 décembre 2004

au départ en retraite de Mme ARGENTIN au 31 décembre 2004, le personnel en place, actuellement à temps non complet, a demandé à effectuer davantage d'heures hebdomadaires. La commission du personnel porte à la connaissance du conseil une prévision de tableau d'heures et propose le réaménagement des postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- Le poste de Mme TRICOTEAUX, qui était fixé à 34,15 heures par semaine passe à 35 heures.
- Le poste occupé par Mme ALLAMANCHE qui travaillait sur une moyenne annuelle de 24 heures hebdomadaire, passe également à temps plein, soit 35 heures. Elle aura pour mission d'effectuer le service au restaurant scolaire.
- Mme CHATAIGNER, qui occupe actuellement un poste d'agent non titulaire, à temps non complet, en remplacement de Mme CARON qui vient de partir en retraite, et qui est payé suivant un décompte d'heures effectuées chaque mois, voit son poste mensualisé à raison de 26½ heures. Le Conseil décide de laisser ce poste encore une année sur un emploi non permanent, de façon à voir comment il évolue pour en fixer définitivement les modalités.

■ Subvention – Coopérative Scolaire

En concertation avec les enseignants pour des raisons pratiques, sur une année, la subvention de la coopérative scolaire avait été diminuée et le compte fournitures scolaires augmenté d'autant.

D'après la directrice de l'école communale, cette situation a été rétablie. Cette année, le compte fournitures scolaires a été basé sur une dotation par enfant, sans supplément. Cependant la subvention allouée à la Coopérative scolaire est restée la même que l'an passé. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'étudier un complément de subvention.

Mr LECOQ est étonné de cette demande car il pense que le budget a été établi en tenant compte de ce fait. D'autre part, il est à noter que le compte fournitures scolaires est en dépassement de crédit cette année.

Il est précisé que le fonctionnement de l'école représente une partie importante du budget. Mr AULOY souligne que la création des lotissements a apporté beaucoup d'enfants dans notre école, et que le financement des activités scolaires fait partie d'un tout, à partir du moment où des constructions nouvelles ont été acceptées.

Mr PORRONE intervient pour souligner que les dotations allouées au niveau scolaire sont employées au mieux, mais que tout est relativement onéreux. Les enseignants et les parents d'élèves essaient au maximum, par diverses manifestations (marché de Noël, loto...), d'apporter un complément pour agrémenter l'année scolaire par des activités éducatives. Le projet pour cette année est un voyage à La Villette pour toutes les classes. Dans ce cadre, des visites parfaitement adaptées aux enfants de maternelle sont proposées.

Il précise toutefois que la recette du marché de Noël servira dans son intégralité à financer une partie du voyage.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention complémentaire, mais de participer au voyage de La Villette.

■ Aménagement des locaux associatifs

Signature des marchés

(Voir article en page 8)

La dernière commission des appels d'offre, après examen des soumissions pour l'aménagement de la bibliothèque, a décidé de retenir les entreprises suivantes, soit :

- Pour le lot n° 1 : Maçonnerie, l'entreprise NEVEU, pour un montant de travaux de 10.382,19 €TTC + option rampe accès handicapés de 5.853,91 €TTC.
- Pour le lot n° 2 : Menuiseries, l'entreprise LENUD, pour un montant de 6.094,82 €TTC.
- Pour le lot n° 3 : Électricité, l'entreprise BLONDEL, pour un montant de 3.839,16 €TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mme ALQUIER à signer tout document relatif à ces marchés.

La fermeture du hall d'entrée entre la bibliothèque et la garderie n'avait pas été initialement prévue par la commission des travaux et compte tenu de l'obligation d'installer une rampe d'accès pour handicapés, le coût des travaux est plus important que prévu initialement. Pour financer ce supplément le Conseil Municipal décide de porter la somme de 9.800 € sur le compte 2313-12 (aménagement de locaux associatifs). Cette somme sera prélevée pour un montant de 8.900 € sur le compte 678 (charges exceptionnelles) et pour 900 € sur le compte 61522 (entretien de bâtiments).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour instaurer une prime I.A.T. ou une prime I.F.T.S. suivant les grades, et décide d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1.

■ Équipement distribution de lessive automatique du lave vaisselle

La société SDHE qui nous fournit les produits d'entretien propose d'installer gracieusement un équipement de dosage automatique pour l'utilisation de nos lave-vaisselles à la maison de village et au restaurant scolaire.

Il est décidé, dans un premier temps, d'équiper le lave vaisselle de la maison de village. La lessive restante sera utilisée au restaurant scolaire.

Cette solution présente l'avantage d'éviter un surdosage et des interventions de technicien pour un lave vaisselle encrassé.

Ce matériel est mis à disposition moyennant un achat de base de 431,24 € de produit. Toutefois ce matériel reste la propriété du fournisseur et sera enlevé si nous n'utilisons plus les produits appropriés au matériel prêté.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Mme ALQUIER signe la convention de mise à disposition du matériel pour la maison de village. Le montant de l'achat des produits correspondant sera inscrit au prochain budget.

■ Convention avec la C.C.A.E. : Garderie périscolaire

La garderie périscolaire relève depuis le mois de janvier de la compétence de la Communauté de Communes. Le ménage des



• en date du 13 octobre 2004 - suite

locaux mis à disposition de la C.C.A.E. est cependant effectué par le personnel communal.

Le Conseil Municipal autorise Mme ALQUIER à signer la convention avec la Communauté de Communes des Andelys pour permettre le remboursement des frais représentés par les heures de ménage, effectuées par le personnel communal.

■ QUESTIONS DIVERSES

□ Point Poste

Le Conseil Municipal prend connaissance des échanges de courrier relatif au fonctionnement du Point Poste pour lequel il avait été constaté des dysfonctionnements. Les différents sont maintenant résolus. Il remercie Mr GILARD pour son intervention, et pour nous avoir soutenu, ainsi que les services de La Poste pour leur compréhension.

Il est à noter au passage que le bail, passé entre la Commune et La Poste, pour le local qui abritait l'annexe postale a été dénoncé au 31 décembre 2004. Il est possible que ce local soit utilisé pour une autre activité commerciale. Des demandes ont d'ailleurs déjà été faites en mairie. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le montant du loyer à appliquer.

□ Devis de la Compagnie Générale des Eaux :
Réparation de bornes à incendie

Il s'agit du remplacement de capot de borne à incendie à quatre endroits différents. Le montant du devis s'élève à 1.637,20 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce devis, les capots des bornes étant régulièrement volés.

Mme ALQUIER souligne au passage qu'elle a demandé un devis pour un contrat de vérification des bornes à incendie depuis plusieurs mois. Malgré plusieurs relances, nous n'avons toujours pas reçu de proposition alors que cette vérification est obligatoire, et qu'ils sont les seuls à pouvoir l'effectuer.

□ Devis pour l'installation d'une borne d'éclairage :
Parking de l'école maternelle

Ce devis s'élève à la somme de 421,47 €. Le Conseil Municipal a décidé d'accepter ce devis et demande à ce que cette installation soit financée par l'intermédiaire de la section investissement. La somme de 430 € est prélevée sur le compte 61522 pour la porter au compte 2315 (installation matériel et outillage technique).

□ Contrat de maintenance de la chaudière de l'école

Un contrat moyennant la somme forfaitaire de 218,80 € par an nous est proposé. Il comprend le nettoyage de la chaudière, le ramonage de la cheminée et toute intervention en cas de panne pour une durée d'un an. Celui-ci n'est pas assez précis puisque forfaitaire, et ne précise pas les conditions de révision du contrat. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, et de passer à une facturation par intervention.

□ Remerciements

- Chaque conseiller a pu voir la jardinière contenant des plantes d'intérieur, qui nous a été offerte par Mr MARQUES, habitant de Port-Mort, et fleuriste. Le Conseil Municipal tient ici à remercier cette personne pour ce geste et à souligner la qualité du cadeau offert.
- Mr BÉRANGER qui a vendu sa propriété, a fait don à la commune d'une barque, sachant que c'est un objet que nous recherchions pour installer un décor floral dans le village. Le Conseil Municipal le remercie pour son geste.
- Enfin, le Conseil Municipal tient à remercier l'entreprise TPVS pour la remise en état à titre gracieux de l'assainissement de l'appartement de l'ancienne annexe postale.



CCAS :

Une permanence du Centre Communal d'Action Social est à votre service

tous les mardis de 18 à 19 heures

à la mairie de Port-Mort

ou sur rendez-vous,
en vous adressant au secrétariat de mairie.

☎ 02 32 52 61 46

Solutions

Jeux

N° 30

Mots croisés n° 0030

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	D	E	C	H	I	R	U	R	E
II	R	U	R	A	L	E	S		N
III	A	G	I	T	E	R	E	N	T
IV	P	E	S	A			R	U	E
V	E	N	E	I	D	E		I	T
VI	R	I		S	E	V	E	R	E
VII	I	S	O		R	I	D	E	R
VIII	E	M	U	E		D	A		A
IX	S	E	P	T	I	E	M	E	S

Mots fléchés n° 0006

	S	V	R	B	G	O	R	N	E						
	C	A	N	I	C	U	L	A	I	R	E	S	U	R	
	L	E	S	A		I	R	R	I	T	A	B	L	E	
	E	T	O	I	L	E		B	E	L	O	T	E	I	
	I		B	E	L	L	E		L	I		T	I	N	
	E	M	O	I	S		A	C	E		L	I	A	N	T
	B		L		B	R	U	L	E	E	S		V	A	
	M	A	R	I	N	A	D	E		D	E	I	T	E	
	N	E	T		S	E		R	E	S	S	O	R	T	
	E	Q	U	E	S	T	R	E		N		I	S	E	
	U	S		A	I		R	A	T	I	S	S	E		
	R	E	S	I	L	L	E		R	E	L	I	E	E	
	S	I	S	A	L		B	O	R	I	E		E	T	
	T		T		N	E	F		M		E	N	T	R	A
	E	V	E	N	T		E	G	E	E	N	N	E	L	
	R	E	S	I	S	T	E	E	S		S	E	L	L	E

MOTS FLÉCHÉS & CROISÉS

Les mots fléchés d'Alain Clerfeuille

DÉCALAGES	▼	DÉLÉGATION DE POUVOIR	▼	ROCHERS DE MER	▼	TELLES LE TONNERRE	▼	ABUS DANGEREUX	▼	ARTISTE TROMPEUR	▼	APRÈS DO	▼	PIÈCE ÉTANCHE
HORS NORMES		MEURTRIE		ACIDE OU BASIQUE		NOURRICE MARINE		CAPRICE ENFANTIN		ARTICLE À BARCELONE		ENDOMMAGÉE		
▼														
À BASE DE PORC	▶												TRADITIONS	
CÉLÈBRE														
▼				SANS MOTS	▶			PARFOIS CADAVERIQUES	▼	DROIT D'UTILISER	▶			
				FABRICANT ÉLECTRIQUE						STÉRADIAN				
CIGARILLO	▶					ENTRELAÇÉS	▶							
À PERDU LA TÊTE						SOUVENT INTÉRIEUR								LOUÉ
▼														
					ENSEMBLE FAMILIAL	▶							REPÈRE MARIN	
JOUA		SERVICE DE POLICE	▶		ENTENDIT	▶				UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE	▼	BÉRYLLIUM	▶	
		DÉCHETS			TOUT COMPRIS							PROTÈGE LE CONSOMMATEUR		
▼				SYNDICAT TRÈS BRITISH	▶									
ŒIL	▶					ÉCLAIRE OU NIE	▶		OS OU PÉPIN	▶				
DEMI PIMENT !						PARTIS DE PISTIL			ROM					
▼														
				SOUTIEN AUXILIAIRE	▶									MONOLITHES
ÉPREUVE	▶													
BUT LE LAIT					ASSEMBLAGE RYTHMÉ	▶				CÉLÈBRE POUR SES SORCIÈRES	▼	APRÈS LE DIPLÔME	▶	
▼												GÉNIES DE LA NATURE		
				MUSICIEN À QUATRE CORDES	▶									PLACE AU DESSUS
				IMITATION										
REPLACEMENT LA NAPPE	▶				ÇA FAIT MAL !	▶	SCHUTZ STAFFEL	FEMME CELTIQUE	▶					
ÉTALON														
▼														
		INSTRUMENTS DE RAVI	▶						MÉTAL LÉGER	▶		ON Y EST SOUVENT AU BOUT	▶	
		CLEF												
		PETIT COURS	▶											
		FENTES	▶						NOUVEAU VENU	▶		UNE DES QUATRE	▶	
▼														
RÉPRIMANDES	▶						GRÂCES	▶						

Problème N° 0007

Les mots croisés de Charles Porrone

Horizontalement

I. Exploits. - II. Vieux rôtis. - Grise auparavant. - III. Près de Naples. - Ont fleuri en 68. - IV. Meurtrie. - Remplit la chambre. - V. A la gestion difficile. - VI. Autrefois URSS. - A longtemps caché ses sources. - VII. Appréciée. - VIII. Conjonction. - Calmes. - IX. Fonctionnement difficile.

Verticalement

1. En exercice. - 2. Style d'architecture à Moissac - 3. Problème d'étiquette. - 4. Général. - Station thermale. - 5. D'accès difficile à la BN. - Fils d'Odin. - 6. Prenom. - Aromatisé. - 7. Note. - Vides. - 8. Rauques. - 9. Physicien américain. - Direction.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II				■					
III							■		
IV						■			
V									
VI				■	■	■			■
VII	■								
VIII		■	■						
IX	■								

Problème N° 0031

À votre service...

- **Boucherie-Charcuterie**
Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50
☐ du Mardi au Samedi : 8h00-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.
- **Boulangerie-Pâtisserie**
Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 63
☐ du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.
Ouvert les jours fériés (lundis compris).
- **Café-Bar-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie**
Christine & Jean-Yves LE BIGOT • 104, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 22
☐ Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.
Fermé le Mardi.
☐ Dépôt de pain le Lundi.
- **Coiffure à domicile**
Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78
- **Couture • Au Fil du Quai**
Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06
☐ du Lundi au Vendredi : 9h00-19h00 sur rendez-vous.
- **Écuries - Élevage - Dressage • Haras SeaBird**
Hervé GODIGNON • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr
site Internet : www.godignon.com
- **Électricien**
Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie
tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92
- **Graphisme & Internet • Alapaho.com**
Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 25
e-mail : aclerfeuille@alapaho.com
site Internet : www.alapaho.com
- **Immobilier • Courtier CAFPI**
Rodolphe DELAMOTTE
tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51
- **Industrie agro-alimentaire**
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
e-mail : allangum@allandetrobert.fr
site Internet : www.allandetrobert.fr
- **Infirmière D.E.**
Dominique BROHAN • Grande Rue
tél. : 02 32 52 58 72
- **Maçonnerie – Couverture**
☐ Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Hagerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71
☐ R.C.T.B. • 98, Grande Rue
tél. : 02 32 52 69 55
- **Paysagiste**
Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57
- **Peinture - Pose de parquets flottants**
Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
tél. : 02 32 52 62 15
- **Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg**
Véronique VALY • Route de Vernon
tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
e-mail : info@chevaloupsgreg.com
site Internet : www.chevaloupsgreg.com
- **Plombier – Chauffagiste**
Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
tél. : 02 32 52 63 30
- **Restaurant • Auberge des Pêcheurs**
Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
☐ Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi
- **Secrétariat à domicile • AssistaDom**
Evelyne DERLON • 21, Rue des Loges
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
e-mail : ederlon@assistadom.com
site Internet : www.assistadom.com
- **Terrassement**
T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine
Fabrice PITOU • 3, Rue de Seine
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11
- **Transports routiers**
Joël TROADEC • 15, Rue Bourgout
tél. : 02 32 77 44 34 • mob.: 06 08 51 36 15
- **Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux**
CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 09
- **Travaux publics**
François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

■ **Mairie**
87, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 46
fax : 02 32 52 54 72
mail : mairie@port-mort.com
☐ **Horaires d'ouverture**
Lundi : 08h30-12h30
Mercredi : 09h00-12h00
Jeudi : 15h00-20h00
Samedi : 09h00-12h00

■ **C.C.A.E.**
2, Rue Flavigny
27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20
fax : 02 32 51 43 57
mail : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr
☐ **Horaires d'ouverture**
du lundi au vendredi :
9h00-12h00 • 14h00-17h00

▼ **Allô, service public** ▼
La première réponse à vos questions administratives
☎ **3939** [0,12 €/min TTC à partir d'un poste fixe]
Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14 h
www.service-public.fr



■ **BELLE PRISE !!**
Un magnifique "petit" silure de 1,62 m pour 27,5 kg a été pêché en bord de Seine à Port-Mort en octobre dernier par un groupe de passionnés originaire du Nord de la France. Bon nombre de perches et autres tanches de tailles respectables faisaient partie des prises de la journée, prouvant ainsi que le fleuve à Port-Mort est en bonne santé...

Le Journal de Port-Mort
Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)
Vice-président Commission Communication : Charles PORRONE • **Directeur de Publication** : Guillemette ALQUIER
Directeur de Rédaction : Christian LORDI • **Maquette** : Alain CLERFEUILLE
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2004 • **Site Internet** : http://www.port-mort.com • **E-mail** : contact@port-mort.com